



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 38/11
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Voix : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille onze, le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 31 MAI 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, BEUILLE, CANEZIN, DURAND, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, ANDUZE, BELLION-ETIENNE, BENHADJ, BERNES, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, MARQUIER, RIGAUD, PETIT, SCHINTONE, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

Mme GONZALEZ	à	Mme LIAN
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
M. ZAMBONI	à	Mme AUDIGUIER
Mme LLOUBERES	à	M. RIGAUD

Secrétaire : Mme Muriel GUZOU a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : - CUGT - Convention de transfert Autorisation Droit des Sols

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils avaient approuvé, par délibération en date du 31 mars dernier, la reprise des compétences par la Commune du SIVOM Blagnac Constellation et notamment la compétence « Assistance technique pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols ».

A ce titre, Madame le Maire informe aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, la Communauté Urbaine du Grand Toulouse est compétente en matière d'urbanisme et propose à ses communes membres de conclure une convention de mise à disposition de ses services pour l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 9 juin 2011

Le Maire,

Lysiane MAUREL

